

**Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes**

**ARRÊTÉ N° 2026/007**

**fixant la liste des correcteurs  
d'un concours externe, interne et troisième concours d'adjoint technique  
territorial principal de 2ème classe**

**Le Président,**

VU :

- Le code général de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1ère classe,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2025-072 en date du 1er avril 2025 portant ouverture d'un concours externe, interne et troisième concours d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1 :** La liste des correcteurs des épreuves écrites pour le concours susvisé s'établit comme suit :

NOM - Prénom
DE VINCENZI Sébastien
GALLORINI Richard
GHALLOUSSI Farid
PETIT Anthony

**ARTICLE 2 :** Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes – Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 08 janvier 2026



**Le Président**

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur des missions obligatoires  
et ressources humaines

Jean-Paul DAVID Noël FIORUCCI

**Le Président**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télerecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.